

AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION

Règlement numéro 265 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE
9, CHEMIN CAMBRIA, QC,
CANADA J0V 1K0
450-562-2025
INFO@CANTONDEGORE.QC.CA



Canton de Gore
Gore... Un choix naturel !

Le présent avis doit être complété, signé et notifié à la municipalité par le propriétaire d'un immeuble assujéti au droit de préemption (ou son mandataire ou représentant dûment autorisé) dès la conclusion avec l'acheteur d'une offre d'achat acceptée.

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE ASSUJETTI :

EMPLACEMENT

Adresse :

Si l'immeuble assujéti est un lot vacant, indiquer le nom de la rue depuis laquelle il y a accès

Numéro de lot :

Indiquer les numéros de lots si l'offre concerne plusieurs lots assujétis

Numéro de Matricule :

Indiquer les numéros de matricules au besoin

USAGE :

Résidentiel

Commercial

Mixte

Industriel

Autre (précisez) :

OCCUPATION :

Propriétaire

Locataire

Mixte (propriétaire et locataire)

Vacant

Autre (précisez) :

SECTION 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE ASSUJETTI

Veillez compléter cette section selon le cas applicable

PERSONNE PHYSIQUE – PROPRIÉTAIRE 1

Nom

Prénom

Numéro civique

Rue

Ville

Code postal

Résidence

Cellulaire

Courriel

PERSONNE PHYSIQUE – PROPRIÉTAIRE 2

Nom

Prénom

Numéro civique

Rue

Ville

Code postal

Résidence

Cellulaire

Courriel

PERSONNE PHYSIQUE – PROPRIÉTAIRE 3

Nom

Prénom

Numéro civique

Rue

Ville

Code postal

Résidence

Cellulaire

Courriel

AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION

Règlement numéro 265 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE
9, CHEMIN CAMBRIA, QC,
CANADA J0V 1K0
450-562-2025
INFO@CANTONDEGORE.QC.CA



Canton de Gore
Gore... Un choix naturel !

SECTION 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE ASSUJETTI

PERSONNE MORALE :

Veillez indiquer le nom et le siège social de la personne morale qui est propriétaire de l'immeuble assujetti. La dénomination sociale doit correspondre à celle déclarée au Registraire des entreprises du Québec et/ou aux documents constitutifs. De plus, les renseignements relativement au mandataire désigné ou représentant du propriétaire doivent être remplis.

Nom déclaré

Adresse du siège social

Ville

Code postal

☎ Résidence

☎ Cellulaire

Courriel

RENSEIGNEMENTS SUR LE MANDATAIRE OU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE (SI APPLICABLE)

Veillez compléter la présente section seulement si le propriétaire est représenté par un mandataire ou un représentant dûment autorisé. Veillez joindre au présent avis une copie du mandat, de la procuration ou de la résolution qui autorise ce dernier.

Nom

Prénom

Numéro civique

Rue

Ville

Code postal

☎ Résidence

☎ Cellulaire

Courriel

SECTION 3 - RENSEIGNEMENTS SUR L'ACHETEUR DE L'IMMEUBLE ASSUJETTI

Veillez compléter cette section selon la catégorie de l'acheteur qui a signé l'offre d'achat de l'immeuble assujetti, selon le cas.

PERSONNE PHYSIQUE – ACHETEUR 1

Nom

Prénom

Numéro civique

Rue

Ville

Code postal

☎ Résidence

☎ Cellulaire

Courriel

PERSONNE PHYSIQUE – ACHETEUR 2

Nom

Prénom

Numéro civique

Rue

Ville

Code postal

☎ Résidence

☎ Cellulaire

Courriel

PERSONNE PHYSIQUE – ACHETEUR 3

Nom

Prénom

Numéro civique

Rue

Ville

Code postal

☎ Résidence

☎ Cellulaire

Courriel

AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION

Règlement numéro 265 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE
9, CHEMIN CAMBRIA, QC,
CANADA J0V 1K0
450-562-2025
INFO@CANTONDEGORE.QC.CA



Canton de Gore
Gore... Un choix naturel!

SECTION 3 - RENSEIGNEMENTS SUR L'ACHETEUR DE L'IMMEUBLE ASSUJETTI

PERSONNE MORALE :

Veillez indiquer le nom et le siège social de la personne morale qui est l'acheteur de l'immeuble assujetti aux termes de l'offre d'achat. La dénomination sociale doit correspondre à celle déclarée au Registraire des entreprises du Québec et/ou aux documents constitutifs. De plus, les renseignements relativement au mandataire désigné ou représentant de l'acheteur doivent être remplis.

Nom déclaré

Adresse du siège social

Ville

Code postal

☎ Résidence

☎ Cellulaire

Courriel

RENSEIGNEMENTS SUR LE MANDATAIRE OU REPRÉSENTANT DE L'ACHETEUR

Veillez compléter la présente section seulement si l'acheteur est représenté par un mandataire ou un représentant dûment autorisé. Veillez joindre au présent avis une copie du mandat, de la procuration ou de la résolution qui autorise ce dernier.

Nom

Prénom

Numéro civique

Rue

Ville

Code postal

☎ Résidence

☎ Cellulaire

Courriel

SECTION 4 – PRIX ET CONDITIONS DE L'ALIÉNIATION PROJÉTÉE

PRIX

Veillez inscrire le prix de l'aliénation projetée, conforme à l'offre d'achat. Si l'aliénation projetée comporte une contrepartie non monétaire, veuillez fournir une estimation fiable et objective de la valeur de cette contrepartie.

Prix de l'aliénation projetée :

\$

L'aliénation projetée comporte une contrepartie non monétaire

OUI

NON

Si oui, veuillez décrire la contrepartie non monétaire :

Estimation fiable et objective de la valeur monétaire de cette contrepartie :

\$

CONDITIONS

Veillez indiquer les conditions de l'aliénation projetée, conformes à l'offre d'achat (y compris la date de prise de possession et la date de signature de l'acte de vente.

AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION

Règlement numéro 265 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE
9, CHEMIN CAMBRIA, QC,
CANADA J0V 1K0
450-562-2025
INFO@CANTONDEGORE.QC.CA



Canton de Gore
Gore... Un choix naturel!

INTERVENANT(S)

Si l'offre d'achat implique un courtier immobilier, veuillez indiquer les coordonnées du courtier immobilier.

Nom		Prénom	
Numéro civique	Rue	Ville	Code postal
☎ Résidence	☎ Cellulaire	Courriel	

SECTION 5 - INFORMATION ET COMMENTAIRES

Si vous avez des informations utiles ou des commentaires à formuler, veuillez les ajouter à cette section. Si vous voulez qu'un représentant de la Municipalité communique avec une personne autre que le propriétaire de l'immeuble assujetti (notaire, courtier immobilier, etc.), veuillez le mentionner à cette section.

SECTION 6 - DOCUMENTS À JOINDRE AU PRÉSENT AVIS

DOCUMENT

Veuillez notifier, en même temps que le présent avis, les documents suivants (si applicable).

- Offre d'achat inconditionnelle acceptée et signée
- Rapport sur l'estimation fiable et objective de la contrepartie non-monétaire
- Mandat, procuration ou résolution autorisant le mandataire ou le représentant à agir
- Certificat de localisation ou plan de l'arpenteur-géomètre
- Baux
- Contrat de courtage
- Étude(s) environnementale(s)
- Rapport(s) d'évaluation de l'immeuble
- Rapport(s) d'inspection de l'immeuble
- Autre(s) étude(s) ou document(s) visé(s) par l'offre d'achat

Veuillez noter que vous avez l'obligation de notifier à la Municipalité un avis indiquant le prix, les conditions de l'aliénation projetée, le nom de la personne qui envisage d'acquérir l'immeuble assujetti ainsi qu'une estimation fiable et objective de la valeur de la contrepartie non monétaire (si applicable). À défaut, le présent avis d'intention d'aliéner sera réputé incomplet et non recevable.

Si ces documents ne sont pas notifiés à la Municipalité en même temps que le présent avis d'intention, ils doivent être transmis dans les plus brefs délais.

AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION

Règlement numéro 265 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis

**MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE GORE**
9, CHEMIN CAMBRIA, QC,
CANADA J0V 1K0
450-562-2025
INFO@CANTONDEGORE.QC.CA



Canton de Gore
Gore... Un choix naturel !

SECTION 7 : SIGNATURE DE L'AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION

Le présent avis d'intention d'aliéner est donné et signé comme suit :

À :

(Lieu de signature de l'avis)

Le :

(Date de signature de l'avis)

Par :

(Nom et prénom du signataire et propriétaire de l'immeuble assujetti, de son mandataire ou représentant autorisé)

Je déclare que les informations transmises sont vraies et exactes au meilleur de mes connaissances

(Signature)

Veillez transmettre ce formulaire dûment rempli avec les pièces jointes exigées :

Par la poste ou en personne :

Municipalité du Canton de Gore
9 chemin Cambria, Gore, Québec J0V 1K0

OU

Par courriel : info@cantondegore.qc.ca